Nouveau : J'allume ma rue une application pour gérer l'éclairage à la demande

Mis en place dans sa première phase en avril dernier, le dispositif "**J'allume ma rue**" s'étend, à compter du 13 septembre, à de nouvelles rues.

Le principe de ce dispositif innovant : gérer l'éclairage à la demande pour toutes les personnes ayant téléchargé l'application et ainsi favoriser les économies d'énergies.

Sur ces zones, l'éclairage sera éteint de 23 heures à 6 heures et grâce à l'application et sa géolocalisation il suffira de demander l'allumage de l'éclairage à votre passage. Ce dernier sera ensuite éteint au bout d'une dizaine de minutes, jusqu'à la prochaine demande d'allumage.

Infos pratiques

En expérimentation jusqu'au 31 décembre 2023 :

Zone :

- Rue de l'Ambassadeur
- Rue des Belles Hâtes
- Chemin de la carrière à pépin
- Rue de Neuville (en partie)
- Rue des Charmilles
- Impasse des Rosiers
- Chemin de Halage et abords de l'écoparc du Colonel Beltrame
- Rue de la fontaine
- Rue de l'Oise
- Rue du Rû

Extinction de l'éclairage de 23 heures à 6 heures avec allumage à la demande.

Liens utiles
Découvrez le fonctionnement sur jallume.fr
J'allume ma rue - Cylumine
L'éclairage public | Cergy-Pontoise, l'agglomération